



**NATIONS  
UNIES**



**CONVENTION-CADRE SUR  
LES  
CHANGEMENTS  
CLIMATIQUES**

Distr.  
GENERALE

FCCC/IDR.1(SUM)/JPN  
1er juillet 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

**RESUME**

du

**RAPPORT SUR L'EXAMEN APPROFONDI DE LA COMMUNICATION NATIONALE**

du

**JAPON**

(Le texte intégral du rapport a été publié sous la  
cote FCCC/IDR.1/JPN, en anglais seulement)

Equipe d'examen :

Jin-Gyu Oh (République de Corée)  
Md. Reazuddin (Bangladesh)  
Paul Schwengels (Etats-Unis d'Amérique)  
Debra Justus (Agence internationale de l'énergie)  
Lucas Assunção (secrétariat de la CCNUCC, coordonnateur)

Le présent résumé peut également être consulté sur le World Wide Web  
(<http://www.unep.ch/iucc.html>), sous la cote FCCC/IDR.1/JPN.

**Résumé 1/**

1. L'équipe a procédé à l'examen approfondi de la communication du Japon entre juin et décembre 1995, et s'est notamment rendue à Tokyo du 3 au 7 juillet 1995. Elle comprenait des experts du Bangladesh, des Etats-Unis d'Amérique, de la République de Corée et de l'Agence internationale de l'énergie.

2. Le Japon vient au deuxième rang parmi les grandes puissances économiques mondiales pour le produit intérieur brut (PIB) et est un des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) les plus densément peuplés. L'économie nationale est lourdement tributaire des importations d'énergie et notamment de pétrole. Au Japon, la sécurité énergétique est une nécessité et la diversification des sources d'énergie un objectif déclaré. Les gains d'efficacité énergétique réalisés au cours des 20 dernières années dans les industries japonaises sont remarquables. En vue d'atteindre les objectifs nationaux dans le domaine de la sécurité énergétique et des changements climatiques, le gouvernement entend obtenir des résultats analogues dans d'autres secteurs, et modifier la répartition de l'approvisionnement énergétique, notamment en doublant la capacité de production d'électricité nucléaire entre 1992 et 2010. Si l'on veut réduire encore les émissions, il faudra toutefois prendre des mesures plus ambitieuses pour accroître la part des combustibles à faible teneur en carbone ou réaliser des gains d'efficacité dans tous les secteurs, même si les industriels estiment avoir déjà procédé à la plupart des améliorations voulues. D'après les prévisions, la population devrait augmenter de 3 % au cours des années 90 et le PIB de 3,5 % par an, aussi faut-il s'attendre à une hausse sensible de la consommation. Comme il l'indique dans sa communication, le Japon veut arriver à stabiliser aux niveaux de 1990 les émissions de CO<sub>2</sub> par habitant et les émissions totales de CO<sub>2</sub>, d'ici à l'an 2000 et au-delà. Le Japon se classe au troisième rang parmi les Parties visées à l'annexe I pour ce qui est des émissions de dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>). Celles-ci proviennent essentiellement de la consommation d'énergie, bien qu'à cet égard les émissions par habitant (9,4 t) soient relativement peu élevées par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE (12 t).

3. La pierre angulaire de la stratégie japonaise en matière de changements climatiques est le Programme d'action contre le réchauffement de la planète, entrepris en 1990. Ce programme prévoit des mesures et activités mises en oeuvre par divers organismes publics qui les financent au moyen de leur budget et non de ressources spéciales ou supplémentaires. Un conseil des ministres est chargé de suivre les progrès dans ce domaine et d'examiner les rapports annuels établis à son intention. L'équipe d'examen n'a disposé que d'informations partielles sur les effets d'atténuation et sur l'application des différentes mesures. D'une manière générale, elles visent à atteindre un certain nombre d'objectifs et sont axées notamment sur l'amélioration de l'efficacité énergétique et sur la diversification des combustibles pour renforcer la sécurité énergétique du Japon. Les mesures décrites dans la

---

1/ Conformément à la décision 2/CP.1 (voir FCCC/CP/1995/7/Add.1), le texte intégral du présent rapport a été communiqué au Gouvernement japonais, qui n'a fait aucune observation.

communication nationale sont également fondées sur la loi fondamentale de 1993 sur l'environnement. Les instruments utilisés sont notamment les suivants : normes et directives, initiatives ciblées, mesures volontaires, subventions, aides financières, recherche-développement et éducation. Le gouvernement fixe des objectifs précis et donne des directives administratives que le secteur privé applique avec l'aide financière de l'Etat - démarche qui a contribué au succès des programmes japonais visant à accroître l'efficacité énergétique et qui est représentative de la politique de consensus suivie dans de nombreux domaines d'intérêt général au Japon. Elle semble également adaptée aux objectifs en matière de changements climatiques, car elle associe secteur privé et secteur public. Conformément à la loi fondamentale sur l'environnement, des études ont été faites sur les instruments économiques qui pourraient être utilisés et notamment sur l'imposition d'une taxe sur le carbone; toutefois, l'utilisation éventuelle de tels instruments pour encadrer la demande croissante d'énergie dans les secteurs en forte progression, comme les usages domestiques et les transports privés, n'a pas été évoquée au cours de l'examen.

4. D'une manière générale, les informations fournies par le Japon à l'appui des estimations de son inventaire national sont conformes aux critères minimaux fixés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et aux directives de la Convention en matière d'information. Toutefois, l'équipe d'examen a constaté quelques écarts importants par rapport aux directives du GIEC et de la Convention, dans les informations relatives aux émissions de CO<sub>2</sub> émanant de la combustion de biomasse, à la répartition sectorielle des sources de combustion et aux quantités de CO<sub>2</sub> absorbées grâce aux forêts aménagées. En outre, le Japon établit ses statistiques sur la base de son exercice budgétaire, ce qui complique la comparaison des données d'inventaire avec celles des autres Parties. L'examen approfondi s'est révélé particulièrement utile pour mettre en lumière les disparités entre l'inventaire actuel et les directives relatives à la communication d'informations. En accord avec les experts nationaux, l'équipe d'examen a recensé plusieurs domaines prioritaires pour les activités futures. Les experts nationaux ont indiqué qu'ils s'emploieraient à supprimer les divergences entre l'inventaire japonais des gaz à effet de serre et les recommandations du GIEC.

5. Selon les hypothèses et les projections figurant dans la publication de 1994 intitulée *Perspectives à long terme de l'offre et de la demande d'énergie*, qui tient compte des effets prévisibles des mesures actuelles, les émissions totales de CO<sub>2</sub> devraient atteindre 1,2 million de Gg d'ici à l'exercice budgétaire 2000, ce qui représente une augmentation de 2,3 % par rapport aux niveaux de 1990. Compte tenu de ces hypothèses et en prévision d'une croissance démographique de 3 % dans les années 90, il semble possible d'atteindre l'objectif fixé par le gouvernement pour la stabilisation des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant. Mais il faudra redoubler d'efforts pour atteindre le deuxième objectif du programme d'action, à savoir maintenir les émissions totales de CO<sub>2</sub> aux niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000 et au-delà. Il faudra notamment accélérer et étendre les activités entreprises pour mettre au point des techniques novatrices en matière d'utilisation de l'énergie solaire, de l'hydrogène et d'autres sources d'énergies nouvelles, ainsi qu'en matière d'absorption et d'élimination du CO<sub>2</sub>. En outre, de nouvelles informations communiquées à l'équipe au cours de l'examen donnent à penser que

des mesures supplémentaires seront nécessaires même pour atteindre l'objectif national en matière de stabilisation des émissions de CO<sub>2</sub> par habitant. Ces mesures ont été envisagées dans les perspectives énergétiques de 1994, mais n'ont pas été mentionnées dans la communication nationale. D'après les derniers renseignements disponibles, les perspectives énergétiques de 1994 reposent sur l'hypothèse d'une application intégrale des mesures en cours, "ainsi que de gains d'efficacité énergétique supplémentaires mais encore non déterminés" et d'une forte augmentation des capacités nucléaires. La capacité totale de production nucléaire doit passer de 41 gigawatts en 1995 à 70 gigawatts en l'an 2010. Les données d'inventaire recueillies depuis 1990 font apparaître un fort accroissement des émissions de CO<sub>2</sub> dans les secteurs des usages domestiques, du commerce et des transports. Les émissions totales de méthane (CH<sub>4</sub>) et d'oxyde nitreux (N<sub>2</sub>O) devraient rester aux niveaux de 1990 d'ici à l'an 2000 et au-delà. Les données préliminaires pour les exercices budgétaires 1991 et 1992 confirment grosso modo cette tendance.

6. L'équipe d'examen est convaincue que les projections pourraient être grandement améliorées grâce à une analyse plus poussée de la situation en l'absence de toute mesure. Sans être strictement requise par les directives en matière d'information, la communication de ces données est vivement encouragée. En outre, le seul scénario communiqué dérogeait aux directives approuvées en ce sens qu'il ne comportait pas de ventilation sectorielle ni de définition des méthodes utilisées.

7. Le Japon a rempli ses obligations concernant la communication d'informations sur les activités d'adaptation (recherche) et d'observation systématique, ainsi que sur les mesures d'éducation, de formation et de sensibilisation visant à étayer la politique nationale dans le domaine des changements climatiques. Un rapport complet sur les effets attendus des changements climatiques a été communiqué à l'équipe d'examen, mais les renseignements pertinents n'ont pas été inclus dans la communication. Le Japon a également rendu compte de son assistance financière dans le cadre de la Convention, ainsi que de ses transferts de technologie à certains de ses principaux partenaires commerciaux en vue d'aider les pays en développement à atteindre l'objectif de la Convention. L'équipe a noté avec satisfaction l'augmentation de 17,4 % de l'aide publique au développement (APD) du Japon en 1994, bien que le rapport de l'APD au PIB reste relativement faible (0,29 %).

8. Le Japon doit être félicité pour ses activités scientifiques et ses travaux de recherche sur les effets possibles et l'évaluation des changements climatiques. Il est invité à diffuser plus largement leurs résultats, à titre de contribution importante à l'application générale de la Convention.

-----